

## Le Mas, les temps changent...

Après un hiver particulièrement difficile, les temps changent et les bonnes nouvelles arrivent : le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur le budget primitif 2009 avec quelques orientations stratégiques dont plusieurs projets d'investissement (voir page 3). Nous venons d'apprendre en outre que le Conseil régional donnait une suite favorable à notre demande de subvention pour l'aménagement de la buanderie, de la salle du Conseil et l'acquisition d'équipements pour les gîtes (téléviseurs, micro-ondes, sèche-cheveux, vélos...). Cette subvention couvre 80% des frais engagés. Les bons de commande sont donc immédiatement partis chez nos fournisseurs. Nous avons également eu la confirmation que les travaux sur la RD10 allaient reprendre et l'arpentage bientôt mis en oeuvre sur la RD (route du Moulin). Le jardin d'enfants va accueillir les derniers éléments dans quelques jours et sera opérationnel pour l'été.



Des initiatives ont été prises : France Télécom a accepté, à notre demande, de changer la cabine téléphonique au Mas désormais accessible aux handicapés, le SDEG a fait procéder à la vérification de l'éclairage public, le nettoyage des bassins d'eau sera réalisé prochainement. Nous avons publié l'appel d'offres pour la réa-

lisation du schéma directeur pour l'eau et l'assainissement : trois sociétés ont déjà répondu. Pour les animations, de nombreuses initiatives sont programmées : la journée de l'Europe, la soirée des îles à l'auberge, le vide grenier, les arts dans la rue, le banquet républicain du 13 juillet, la nuit des étoiles, etc.

### 2ième **VIDE-GRENIER**

**Samedi 20 juin 2009** au Mas  
*Présentation du concours de l'été  
et apéritif d'honneur (12h)*

*Quelques places encore pour vous  
inscrire au 06.61.14.89.18*

**Samedi 16 mai à partir de 20h**

### **Soirée des îles** à l'auberge le Charamel

*Réservation obligatoire au  
04.93.66.34.69*



**INVITATION**  
**samedi 9 mai**  
à 11h au Mas

*Spectacle des enfants du canton,  
levée des couleurs,  
chorale de Caille, apéritif ...*

### **Rencontre avec Vincent Peillon, Gaston Franco et Françoise Grossetête**



À l'occasion des 4ièmes rencontres européennes de Nice organisées par Idées Nouvelles Europe en partenariat avec le Conseil régional, le Conseil général et la Commission européenne, plusieurs invités étaient présents pour répondre aux 300 participants venus du Var et des Alpes-Maritimes dont de nombreux jeunes et adultes du canton de Saint-Auban arrivés en autobus. A plusieurs reprises, Le Mas a été cité par les différents intervenants.



### **Rencontre avec le président Eric Ciotti**



Monsieur Eric Ciotti, président du Conseil général des Alpes-Maritimes était en visite dans le canton de Saint-Auban pour découvrir la nouvelle école de Séranon, la maison médicale de Valderoure et s'entretenir avec les agents de la SDA. Participaient à cette rencontre notre députée Michèle Tabarot ainsi que les maires des 14 communes concernées. Au cours d'un déjeuner, le maire du Mas a pu évoquer avec le Président les projets prioritaires (l'eau de la Faye, la route du Moulin) et s'est inquiété des fermetures de routes dans le cadre des essais et rallyes.

# 9 Compte-rendu du conseil municipal du 28 mars

*Les séances du conseil municipal sont publiques. A l'issue de chaque Conseil, un moment est réservé pour débattre avec le public. Venez nombreux !*

Le conseil municipal du Mas s'est réuni le samedi 28 mars 2009 à 15h en présence de tous les conseillers qui avaient été convoqués par écrit le 14/03/09 à l'exception d'Anne-Marie Blanchard qui avait donné pouvoir à Cathy Raines. Après élargement des présents, Cathy Raines a été nommée secrétaire de séance.

## Comptes de gestion et administratif

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif 2008 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, voté à l'unanimité.

## Affectation des résultats

Budget principal :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice, le conseil municipal a constaté un excédent de fonctionnement de 291.428,76 euros et décide d'affecter ce résultat :

Avril 2009 - page 2

38.911,97 euros (en réserves R1068 investissement) et 252.516,79 euros (en fonctionnement). Voté à l'unanimité.

Budget « eau et assainissement » :

Après avoir examiné le compte administratif, le conseil municipal a constaté un déficit d'exploitation de 8.637,53 euros et décide de reporter ce déficit. Voté à l'unanimité.

## Budget principal primitif 2009

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif principal 2009 proposé par le Maire :

-section de fonctionnement équilibrée à : **460.004,23 euros**

**En 2009, 53% du budget de fonctionnement est transféré vers l'investissement** : « Par cette décision, nous pourrions développer plus rapidement nos projets structurants afin de rattraper le retard accumulé depuis plusieurs années. En 2008, nous avons analysé la situation de la commune, tenté de recouvrer les subventions en souffrance, réglé les dettes et effectué des choix stratégiques. Les principales réalisations sont en cours et 2009 sera une année dynamique pour l'investissement d'autant que nous aurons soldé tous nos emprunts ».

-section d'investissement équilibrée à : **758.306,34 euros**

**16 projets d'investissement sont d'ores et déjà retenus pour 2009** :

« Un schéma directeur pour l'eau et l'assainissement nous permettra d'avoir une cartographie actualisée de nos réseaux et une programmation de travaux, une carte communale permettra de repenser l'aménagement de notre territoire, les travaux de l'église paroissiale seront définitivement payés, une buanderie publique équipée de machine à laver et sèche-linge sera mise en service, la salle du conseil sera aménagée pour accueillir des expositions, les gîtes seront aménagés avec téléviseurs, micro-ondes..., des panneaux indicateurs installés sur la commune, de petits équipements publics (fontaine) seront rénovés, des abris poubelles construits, une halle aux Sausses devrait voir le jour sur la place, l'aménagement du village se poursuivra avec mise en sécurité, l'isolation des bâtiments publics entreprise (double vitrage), l'espace jeux pour les enfants sera inauguré, la couverture haut-débit sera complétée, et l'amélioration de la voirie communale grâce à la dotation cantonale sera poursuivie... »

## Budget primitif eau et assainissement 2009

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2009 « eau et assainissement »

- section d'exploitation équilibrée à : **68.752,48 euros**

**Régie communale : une eau de bonne qualité**

« En 2009, nos efforts porteront vers une meilleure maintenance de nos installations avec plusieurs contrats signés pour la surveillance des réseaux mais aussi leur entretien. Nous avons un réseau très étendu sur la commune avec six bassins en service et plusieurs kilomètres de canalisations dont les plus anciennes datent de 1957. Les récentes analyses diligentées par la DASS confirment que la qualité de l'eau produite en régie communale est de bonne qualité ».

-section d'investissement équilibrée à : **313.117 euros**

**50 propriétaires concernés par le projet d'adduction d'eau**

« Le principal investissement concerne le projet d'adduction d'eau du quartier de la Faye ainsi que la pose d'appareils de mesure sur nos captages et bassins. Ce grand projet en cours d'étude (budget initial prévu de 1,6 million) nécessite une participation financière importante de la commune. Chaque année nous épargnons pour nous donner les moyens d'investir dès que nos partenaires institutionnels (Conseil général et Agence de l'eau) nous donneront le feu vert ».

## Créances irrécouvrables

Le Maire indique au Conseil municipal que le receveur n'a pas pu faire le recouvrement de cotes, portions de cotes ou produits pour un montant de 341,47 euros (liste dressée par la trésorière principale). Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeurs de ces cotes ou produits et des frais de poursuites faits pour leur recouvrement. Voté à l'unanimité avec lettre de la commune adressée à toutes les personnes identifiées pour les sensibiliser à la nécessité de participer à l'effort collectif.

## **Vote des 4 taxes : aucune augmentation en 2009 !**

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité le montant des 4 taxes communales qui reste inchangé depuis 2008 alors que dans de nombreuses villes et villages, la pression fiscale est en augmentation pour faire face à la crise.

-taxe d'habitation :  
 $6,04\% \times 178.300 = 10.769$  euros  
-taxe foncière bâti :  
 $4,91\% \times 107.800 = 5.293$  euros  
-taxe foncière non bâti :  
 $20,78\% \times 4.100 = 852$  euros  
-taxe professionnelle :  
 $17,22\% \times 30.300 = 5.218$  euros  
Produit attendu = 22.132 euros

## **FCTVA et plan de relance**

### **Le Mas demande l'application du plan de relance**

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du CGCT, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, a pris acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007, soit 314.132 euros ; a décidé d'inscrire au budget du Mas 478.545 euros de dépenses réelles d'équipement soit une augmentation de 52,34% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat, a autorisé le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution de la FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

## **Vide-grenier le 20 juin**

Le Maire propose au Conseil municipal l'organisation par la commune d'un vide-grenier le 20 juin 2009. Il propose que les exposants acquittent une redevance de 10 euros s'ils prouvent leur domiciliation au Mas et de 15 euros pour les autres. Voté à l'unanimité.

## **Adhésion au SATESE**

Le Maire expose au conseil municipal que le Conseil général a mis en place en 1978 une structure d'assistance et d'appui technique en faveur des collectivités locales, exploitantes de stations d'épuration (SATESE).

Pour obtenir l'appui du SATESE, il est nécessaire de signer une convention qui a pour objet de définir les relations entre la commune et le service. Le Maire précise que les prestations effectuées par le SATESE seront gratuites pour la collectivité signataire de la convention, laquelle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Voté à l'unanimité.

## **Motion sur la sécurisation des voies**

Le Conseil a voté à l'unanimité la motion suivante :

La commune du Mas s'associe à la démarche entreprise par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes afin de défendre les intérêts des communes victimes de la multiplication des recours en responsabilité du fait de la garde de leur domaine public naturel. Les communes qui possèdent un relief accidenté sont particulièrement exposées aux phénomènes naturels que sont les éboulements ou les chutes de pierres et de rochers. Lors d'accidents, la politique juridique des compagnies d'assurance tend à mettre en cause de manière systématique la commune, soit au titre de l'article 1384 du Code civil, soit au titre des pouvoirs de police du maire et du Code Général des Collectivités Territoriales. En outre, quand ces phénomènes naturels portent atteinte à des infrastructures de transports (autoroutes ou voies ferrées) elles sont con-

traintes d'assumer des travaux d'un coût exorbitant au bénéfice des tiers qui les exploitent. La commune du Mas demande une évolution de la législation en vigueur afin que la sécurisation des voies relève de la seule responsabilité du gestionnaire de l'infrastructure.

## **Statuts du SCOT**

Considérant que la communauté de communes des Terres de Siagne comprend les communes de Cabris, Peymeinade, Saint-Cézaire, Saint-Vallier-de-Thiery, Spéracèdes et du Tignet, toutes membres dès sa création du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes,

Considérant que les statuts de la communauté de communes des Terres de Siagne prévoient dans leur article 4 la compétence d'élaborer, de suivre et de réviser le schéma de cohérence territoriale dans le cadre du syndicat mixte existant,

Considérant qu'il convient de modifier les statuts du syndicat pour prendre en compte la création de la communauté de communes et sa substitution à ses communes membres,

Le Maire propose : de modifier les articles 1 et 8 des statuts du syndicat mixte afin de prendre en compte la création de la communauté de communes des Terres de Siagne, de modifier l'article 8 des statuts du syndicat mixte afin d'admettre la possibilité d'accorder des procurations de vote en l'absence de suppléants, de modifier les articles 4 et 13 des statuts du syndicat mixte afin d'être cohérents entre eux et avec l'article L.5212-33 du code général des collectivités territoriales, d'approuver les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération, de notifier la présente délibération au syndicat mixte en charge du SCOT. Voté à l'unanimité.

## **Le Mas soutient les personnels de l'ONF**

Depuis plus de deux mois, les agents de l'ONF manifestent leur inquiétude sur l'avenir du service public forestier qui façonne depuis des siècles les forêts françaises, patrimoine unique en Europe. Le Grenelle de l'environnement a souligné le rôle de la forêt non seulement pour la fourniture de matériaux renouvelables mais aussi pour la conservation de la biodiversité forestière, ainsi que pour le refuge qu'elle offre à des espèces qui disparaissent des milieux ouverts artificialisés et pour sa place essentielle dans la trame verte. De par leur ancienneté, leur grande taille, leur naturalité assez bonne, les forêts publiques ont d'autres fonctions que la production, ce sont la protection de la faune, de la flore, des habitats forestiers et associés à la forêt, la protection des sols et des eaux, l'accueil du public...

Les agents nous informent d'une diminution de 1,5% des effectifs soit environ 100 emplois tous les ans, d'un transfert de charges du budget de l'Etat vers celui de l'ONF correspondant à un surcoût de 25 millions d'euros dès 2009, du reclassement sur des postes de commerciaux de 5% des métiers administratifs par an, de la fusion d'agences et de fermetures de sites, de la délocalisation du siège de Paris à Compiègne et de l'abandon de la gestion plurifonctionnelle des forêts par un chef de triage. Les personnels appellent de leurs vœux la mise en place d'un grand chantier sur le devenir des forêts publiques par le biais d'assises de la forêt française qui réuniraient l'ensemble des acteurs de la filière bois, les élus, les associations environnementalistes, les personnels de l'ONF, leurs représentants légitimes, les usagers...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal du Mas demande à l'Etat de suspendre l'application des mesures décidées lors du conseil d'administration de l'ONF du 17 novembre 2008 et d'ouvrir, avec toutes les parties concernées, un débat national sur l'avenir de la forêt publique.

Le conseil de la commune du Mas apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

# E<sub>dit</sub>o

Bonjour,

Ce numéro est distribué dans le cadre du Comité Consultatif des Citoyens réuni à l'occasion de la première réunion publique concernant le projet de carte communale. Il est indispensable que chaque Massois s'exprime sur le sujet qui me semble suffisamment important car il détermine l'aménagement de notre territoire pour les années à venir. Outre cette réunion préparatoire, une enquête publique sera diligentée durant deux mois pour recueillir vos observations et suggestions et nous communiquerons autant que nécessaire sur à toutes les étapes.

Nous vous invitons également à prendre note des différents rendez-vous qui se précisent avec notamment l'élection européenne du 7 juin (pour les absents, prévoyez une procuration). Savez-vous que 70% des lois françaises votées par notre parlement national sont en fait d'inspiration européenne et votées préalablement par nos députés européens ? Ne pas voter aux élections européennes c'est signer un chèque en blanc à des élus et subir une politique que nous n'aurions peut-être pas choisie...

Fabrice Lachenmaier  
Maire du Mas

Vice-président de la CCMA

**ELECTIONS  
EUROPEENNES  
7 JUIN 2009**

*A vous de  
choisir !*

**A noter sur votre agenda :  
on vote au Mas  
le dimanche 7 juin 2009  
(jusqu'à 18h)**

**7 juin 2009 : Participez à l'apéritif  
à 12h sur la place**

## Adhérez au comité de soutien pour un centre culturel des Monts d'Azur présidé par Isabelle NOHAIN, petite-fille de Raimu

Le projet de centre culturel connaît de nouveaux développements avec un nombre sans cesse plus important d'adhérents au Comité de soutien qui est dorénavant présidé par Isabelle Nohain, la petite-fille de Raimu dont la famille est originaire du Mas. Nous avons également appris que notre initiative retenait l'attention de l'école des métiers de la Culture de Paris (établissement d'enseignement supérieur technique privé en ingénierie des Arts et de la culture reconnu par le Ministère de la Culture) dont Nicolas Becqueret, coordinateur des études propose de détacher un groupe d'étudiants de 5<sup>ème</sup> année (bac+5) pour travailler avec nous à l'élaboration du dossier complet (étude de marché, construction, aménagement, fonctionnement...).

### L'agenda...

- 04/03 : visite technique des installations d'eau par le Conseil général (La Clue).
- 05/03 : réunion de chantier avec Appia
- 17/03 : devis par plusieurs entreprises pour les travaux de la commune.
- 23/03 : réunion de travail avec l'ONF.
- 26/03 : réunion du conseil communautaire de la CCMA.
- 28/03 : aménagement espace Jeux d'enfants, conseil municipal sur le budget.
- 31/03 : réunion avec le sénateur Marc Daunis.
- 01/04 : conférence du Maire à Vence sur le thème de l'Europe.
- 08/04 : visite de M.Fleury, ingénieur du CAUE.
- 09/04 : intervention de La Forêt, réunion voirie communale 2009 à Caille avec la SDA et le Conseil général.
- 15/04 : 4<sup>èmes</sup> Rencontres européennes de Nice en partenariat avec la CCMA.
- 18/04 : réunion conseil d'administration de l'ADECM.
- 20/04 : déjeuner avec M.Eric Ciotti, président du Conseil général.
- 21/04 : participation à l'assemblée générale de Montagn'Habits.
- 22/04 : animation de la commission Communication de la CCMA à Saint-Auban.
- 02/05 : 3<sup>ième</sup> comité consultatif des citoyens sur le thème de la carte communale.
- 06/05 : intervention du maire sur France 5.
- 08/05 : réunion de travail du conseil municipal, cérémonie officielle du 8 mai.
- 09/05 : Fête de l'Europe.

[www.commune-lemas.fr](http://www.commune-lemas.fr)

### Texte du comité de soutien :

Parce que la pratique d'activités culturelles constitue un enjeu social et éducatif essentiel, contribue au développement économique d'un territoire en renforçant son attractivité et son dynamisme

Parce que Le Mas se situe au centre d'un espace vide de salles de spectacles, délimité au Nord par Guillaumes, au Sud par Grasse, à l'Est par Gattières et à l'Ouest par Castellane

Nous soutenons la création d'un centre culturel intercommunal des Monts d'Azur sur la commune du Mas. Cet équipement public aura pour ambition de valoriser et fédérer l'expression culturelle d'un haut-pays en offrant une programmation annuelle de qualité et un outil de travail et d'expression propre à assurer le développement des activités de nombreuses associations culturelles et artistiques des Monts d'Azur.

### Déjà 136 signataires :

Voici la seconde liste de signataires (voir n°8 pour connaître les 79 premiers).

Philippe DAROS (Nice), Patrick NOVELLI (Roquefort-les-Pins), Jean et Rozane BARON (Tanneron), Roseline LELONG (Cannes), Pierre PATRY (Le Mas), Anne-Marie DEROO (Le Mas), Cathy POU (Sallagriffon), Didier, Sylvie et Nicolas PAVESE (Grasse), Jacques, Claudette et Chrystel EPP (Saint-Laurent du Var), Aurelio FINO (Le Mas), André BECCARIA (Le Mas), Savino et Grazia CICCIO (Le Mas), Max DAS NEVES (Le Mas), Régine TELLIER (Le Mas), Dorothée LOYER (Le Mas), Andrée FRESCHI (Le Mas), Raymond et Marie-Claude BECCARIA (Le Mas), Christine BECCARIA (Le Mas), Jacqueline GIRARD (Le Mas), Lisette ALPOZZO (Le Mas), Denis GERBER (Le Mas), Marie NOEL (Mandelieu la Napoule), Romain et Liliane SULLI (Le Mas), Georgette et Alain VAUDABLE (Le Mas), André BASSO (Le Mas), Christine et Jean-Marc BAUDOUIN (Le Mas), Stéphane ODVAD (Aiglun), Eliane SCHNEIDER (Martigues), Maryse RAP (La Penne), Aline et Marcel BRICAIRE (Le Mas), Hervé MIGNOT (Le Mas), Daniel QUARANTA (Grasse), Ruth et Ulric JESSOP (Saint-Auban), Annick GEORGE (La Penne), Jean et Sandrine VOGLINO (Le Mas), Ghislaine AUTARD (Le Mas), Philippe MILLAR (Le Mas), Joëlle et Lise GHIBAUT (Antibes), Claudette et Marcel SCORLETTI (Le Mas), Annie FRESCHI (Le Mas), Marie-Françoise BERNA (Le Mas)

### Le saviez-vous ?



Des panneaux photovoltaïques ont été installés avec l'aide du Conseil général chez un particulier à la Clue avec revente de l'électricité à EDF.